
Table des matières

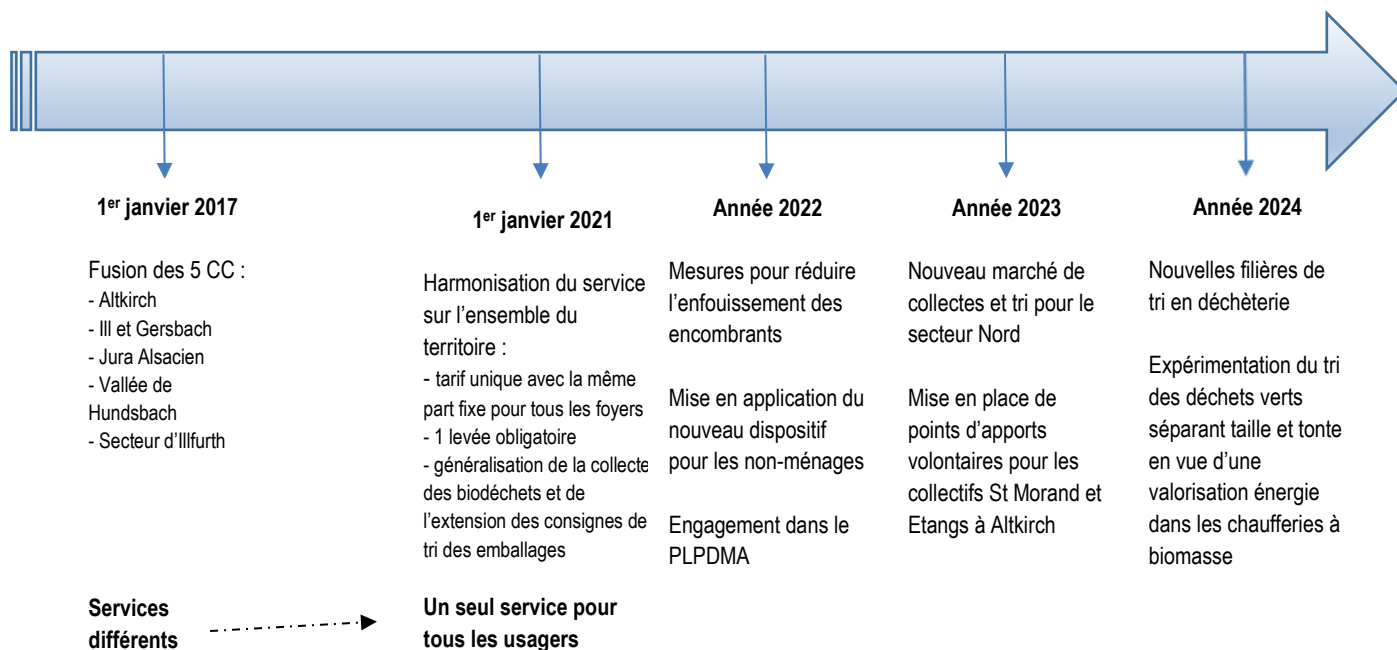
Chapitre 1.	Le territoire	2
1.1.	Historique	2
1.2.	Compétences	3
1.3.	Périmètre du service.....	4
1.4.	Bilan d'activité 2024	4
1.4.1.	Quantités collectées.....	4
1.4.2.	Nouvelles filières de tri dans les déchèteries	5
1.4.3.	Expérimentation du tri des déchets verts	5
1.4.4.	1 ^{ère} phase de renouvellement des conteneurs à verre.....	5
1.4.5.	Regroupement des accueils	5
1.4.6.	Poursuite des actions de sensibilisation sur le terrain en vue de réduire les erreurs de tri.....	5
1.4.7.	Engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés....	6
1.5.	Organisation du service	7
Chapitre 2.	Collectes en porte-à-porte	9
2.1.	Précollecte.....	9
2.2.	Collecte	9
2.3.	Traitement	11
Chapitre 3.	Collectes en apport volontaire	12
Chapitre 4.	Déchèteries.....	13
4.1.	Fréquentation	13
4.2.	Matières collectées.....	14
Chapitre 5.	Éco-organismes	15
Chapitre 6.	Indicateurs techniques et financiers.....	16
6.1.	Indicateurs techniques.....	16
6.2.	Coûts de collecte.....	17
6.3.	Coûts aidés par habitant.....	18
6.4.	Dépenses du service	18
6.5.	Financement du service	19
Chapitre 7.	Communication.....	20
7.1.	Canaux de communication	20
7.2.	Principaux supports visuels	20

Annexes

Lexique

Chapitre 1. Le territoire

1.1. Historique



Création de la Communauté de communes Sundgau

Le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la mise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, les communautés de communes d'Altkirch, Vallée de Hundsbach, Ill et Gersbach, Jura Alsacien et Secteur d'Illfurth ont fusionné pour constituer la Communauté de communes Sundgau (CCS).

Dans une première phase de réorganisation intercommunale, la communauté de communes du Canton d'Hirsingue avait été dissoute le 31 décembre 2013 et les communes qui en étaient membres ont rejoint les communautés limitrophes. Le service de déchets de la communauté de communes du Canton d'Hirsingue a été maintenu via le Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs (SÉDHEN). Les différentes communautés disposaient d'un service de déchets propre auxquels se sont rajoutés les services hérités du SÉDHEN de sorte que neuf dispositifs de service des déchets existaient sur le territoire.

Harmonisation progressive du service déchets

2018 : début de l'harmonisation du service :

- accès élargi aux trois déchèteries communautaires (Altkirch, Illfurth, Waldighoffen) pour l'ensemble des usagers.
- généralisation de la redevance incitative à la levée dans le secteur nord (Altkirch, Illfurth, Vallée de Hundsbach).

2021 : dernières étapes d'harmonisation de la collecte en porte-à-porte

Afin d'optimiser le fonctionnement du service et de renforcer l'équité entre les usagers, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- instauration d'un tarif unique avec part fixe, quel que soit le foyer.
- mise en place d'une levée minimale obligatoire pour les ordures ménagères.
- extension des consignes de tri à tous les emballages.
- déploiement de la collecte des biodéchets dans le secteur sud (Ill et Gersbach, Jura Alsacien).

2022 : consolidation et nouvelles orientations

L'année 2022 a été consacrée à l'ajustement des pratiques en déchèterie, avec pour objectif de réduire l'enfouissement et améliorer la qualité du tri. Des actions de sensibilisation ont été menées pour limiter les erreurs dans les flux d'emballages et de papiers/cartons.

Parmi les nouveautés :

- facturation du service aux professionnels à la levée sur les trois flux en porte à porte ;
- engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

2023 : nouveau marché et adaptation aux habitats collectifs

Un nouveau marché a été lancé pour le secteur nord, entraînant une évolution des tarifs, notamment liée à la hausse du coût des énergies. Le service s'est également adapté aux spécificités de l'habitat collectif avec la mise en place de points d'apport volontaires pour les résidences Saint Morand et Étangs à Altkirch.

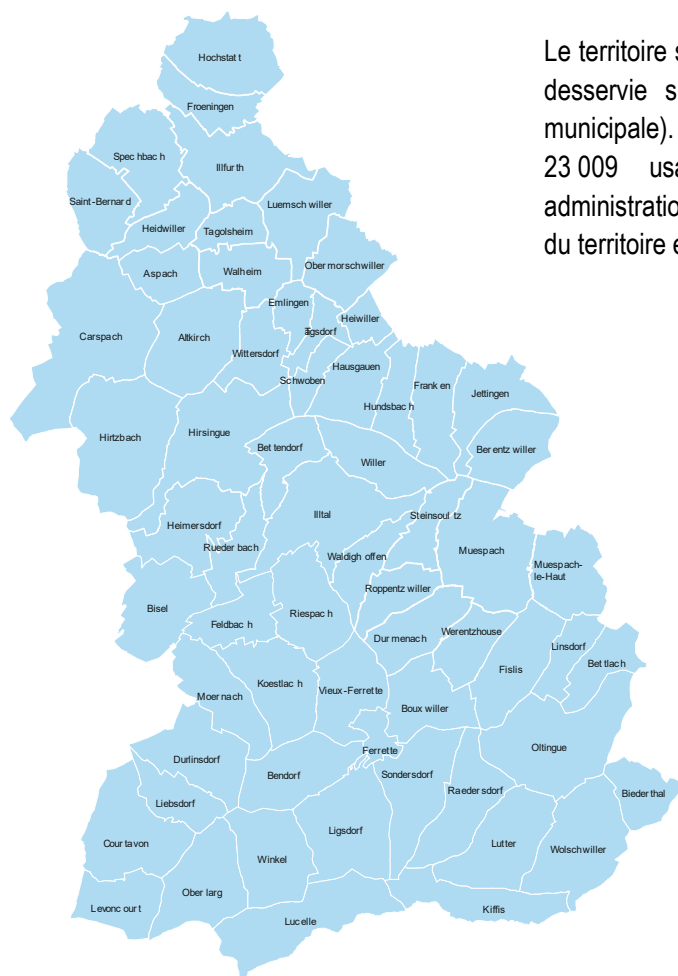
Cette initiative permet de mieux valoriser les efforts de tri des habitants dans le calcul du coût du service.

1.2. Compétences

La Communauté de communes Sundgau exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

La compétence traitement des ordures ménagères et des biodéchets pour les communes des ex-communautés de communes d'Altkirch, Ill et Gersbach et Vallée de Hundsbach a été transférée au Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV (SM4).

1.3. Périmètre du service



Le territoire se compose de 64 communes avec une population desservie s'élevant à 47 639 habitants (population INSEE municipale).

23 009 usagers ménages, professionnels, collectivités, administrations et associations sont inscrits au service. L'habitat du territoire est de type mixte rural.

64 communes
Habitat mixte rural
47 639 habitants
23 009 usagers

1.4. Bilan d'activité 2024

1.4.1. Quantités collectées

Plusieurs constats significatifs ont émergé durant l'année 2024

- amélioration de la performance du tri : nous observons une nouvelle diminution des quantités d'ordures ménagères collectées par habitant, passant de 48 kg en 2023 à 47 kg en 2024. En comparaison, la moyenne de la région Grand-Est est supérieure à 200 kg par habitant.
- augmentation des déchets verts collectés : le tonnage des déchets verts collectés ne cesse de progresser avec 1 000 tonnes de plus en 2024, soit un total de 12 000 tonnes représentant plus d'un tiers des quantités totales de déchets collectés par le service public.
- légère hausse des coûts de collecte : ces coûts ont légèrement augmenté suite à l'augmentation des prix des nouveaux marchés de collecte des déchets verts et du verre, mais également à l'augmentation des cotisations et des coûts de traitement du SM4.

1.4.2. Nouvelles filières de tri dans les déchèteries

Trois nouvelles filières de tri ont été rajoutées dans les déchèteries :

- les articles de sports et loisirs : ballons, raquettes, vélos, boules de pétanque, appareils de musculation non électrique, matériels de camping, trottinettes non motorisées...et leurs accessoires comme les casques ;
- les objets de la maison : mobilier intérieur et extérieur (canapés, fauteuils, tapis, stores, meubles de rangement, tables...), literie (cadres de lit, matelas, sommiers...), outils de bricolage et d'entretien du jardin (caisses à outils, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage...), couettes, oreillers, rideaux et voilages ;
- les jeux et jouets : jeux d'imitation (poupées, puzzles, jeux de société, peluches...), trotteurs, jeux d'extérieur comme les piscines, véhicules à pédales...

1.4.3. Expérimentation du tri des déchets verts

En raison des dépôts abusifs et d'incivilités répétées, nous avons été contraints de fermer définitivement la plateforme de déchets verts située à Heidwiller.

Afin de permettre aux usagers de ce secteur de pouvoir évacuer leurs déchets verts, deux bennes permettant de séparer la tonte des branchages ont été réintégrées dans la déchèterie d'Illfurth, ce qui nous permet d'expérimenter le tri des déchets verts.

Pourquoi séparer la tonte des branchages ?

La taille et les branchages est une matière première qui peut être valorisée en énergie et utilisée dans les chaufferies à biomasse.

L'utilisation d'énergie à base de végétaux émet 20 fois moins de gaz à effet de serre que de l'énergie fossile.

Quel impact sur la redevance incitative ?

La valorisation énergétique de la taille et des branchages permettrait de contenir les coûts de traitement et d'éviter une augmentation de la redevance.

1.4.4. 1^{ère} phase de renouvellement des conteneurs à verre

Le parc de conteneurs à verre est issu de la fusion des cinq ex-communautés de communes et devient vétuste. Afin de renouveler ce parc avec du matériel plus performant en matière de collecte, le choix s'est porté sur un système de préhension permettant une manipulation moins bruyante et plus respectueuse du matériel.

Une première phase de remplacement de 42 conteneurs a eu lieu en septembre 2024, les 144 conteneurs restant seront remplacés en 2025.

1.4.5. Regroupement des accueils

En septembre s'est opéré un changement dans l'organisation du service avec le regroupement des accueils, général, eau et service de valorisation des déchets au sein du secrétariat générale pour un meilleur service aux usagers.

1.4.6. Poursuite des actions de sensibilisation sur le terrain en vue de réduire les erreurs de tri

Les erreurs de tri concernent tous les déchets présents dans les sacs transparents d'emballages papiers-cartons collectés en porte-à-porte qui ne peuvent être recyclés et doivent, pour finir, être incinérés, dans les cas où :

- ce n'est ni un emballage, ni du papier, ni du carton ;
- l'emballage n'est pas correctement vidé ;
- des emballages sont imbriqués les uns dans les autres et ne peuvent donc être triés industriellement.

Des caractérisations des déchets d'emballages et papiers-cartons sont effectuées chaque mois au centre de tri ainsi que des contrôles avant collecte.

Ces caractérisations permettent de déterminer la composition des emballages collectés dans la Communauté de communes Sundgau et révèlent un taux de refus de tri de 16,24 % en masse, en légère baisse depuis 2023. La moyenne nationale pour les services financés par une tarification incitative s'élève en moyenne à 19 %.

Les erreurs de tri constatés consistent essentiellement en des déchets de salle de bain, des emballages imbriqués mais également de déchets alimentaires non déballés.

La communauté de communes continue de produire ses efforts pour accompagner les usagers dans leurs gestes de tri par des actions de sensibilisation à destination des usagers effectuées par les ambassadeurs du tri directement sur le terrain, à l'appui des rapports d'anomalies transmis par les équipes de collecte et les résultats des caractérisations mensuelles.

1.4.7. Engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

■ *Un programme de prévention des déchets construit avec les acteurs du territoire*

En application du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, la Communauté de Communes a engagé l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce plan d'actions vise à réduire les déchets à la source. Pour piloter cette démarche, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a été créée. Sa composition, validée par le Conseil communautaire le 19 octobre 2023, rassemble élus, agents, associations, entreprises et représentants d'usagers impliqués dans la prévention des déchets.

La première réunion de la CCES, le 1^{er} février 2024, a posé les bases du travail en présentant un état des lieux et en identifiant quatre priorités d'action :

- utiliser les déchets verts comme ressource dans les jardins ;
- encourager la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- promouvoir la réparation et la réutilisation des biens et matériaux ;
- soutenir l'économie circulaire en lien avec les acteurs économiques locaux.

Entre mars et septembre 2024, des ateliers thématiques et des groupes de travail ont réuni les acteurs locaux pour construire un programme d'actions en faveur de la réduction des déchets à la source. La rédaction du diagnostic et du plan d'actions s'est achevée en décembre 2024, concluant un travail collectif engagé depuis 2023.

■ *L'édition 2024 de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets*

La Communauté de communes Sundgau a proposé plusieurs actions de sensibilisation ouvertes à tous, alliant culture, pédagogie et engagement citoyen.

Les temps forts de la semaine :

- le spectacle *Homo detritus* de la compagnie Sandra Proes : quatre représentations ont eu lieu les 20 et 21 novembre, à la médiathèque du Rocher et au collège de Ferrette. Ce spectacle, à la fois humoristique et éducatif, aborde les enjeux de nos déchets au quotidien de manière accessible aux enfants ;
- les ateliers de formation en partenariat avec le service Enfance : en prolongement du spectacle, une formation animée par la compagnie Sandra Proes le 21 et le 22 novembre a été proposée aux agents périscolaires. Elle portait sur la fabrication de marionnettes de table à partir de matériaux de récupération, et incluait une initiation à l'animation d'ateliers de création de scénarios avec les enfants ;
- les ateliers de cuisine anti-gaspillage : organisés par le périscolaire de Courtavon et animés les 26 et 28 novembre par la Maison de la Nature du Sundgau, ces ateliers ont réuni enfants et parents autour d'astuces simples pour cuisiner sans gaspiller, dans une ambiance conviviale et gourmande.

1.5. Organisation du service

La collecte, le transport et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires de service ou des syndicats dont la communauté de communes est membre.

Type de déchets	Collecte et Transport	Type de traitement	Opérateurs
Ordures ménagères (OMR)	COVED	Incinération	SIVOM Mulhouse à l'UIOM de Sausheim
Biodéchets (BIO)		Méthanisation	AGRIVALOR ÉNERGIE
		Compostage	SM4
Emballages et papiers-cartons (EMB)		Recyclage	PAPREC – Centre de tri de Richwiller
Verre	RECYCAL	Recyclage	MINÉRIS
Déchets verts	SUNDGAU COMPOST	Compostage	SUNDGAU COMPOST
Déchèteries	Les déchets déposés en déchèterie sont traités dans le chapitre 4		

■ Les types de collecte

	Collecte en porte-à-porte (PàP)	Points d'Apports Volontaires (PAV)	Déchèteries
Ordures ménagères	✓	✓ centre-ville d'Altkirch collectifs S ^t Morand et Etangs	✗
Biodéchets	✓	✓ centre-ville d'Altkirch collectifs S ^t Morand et Etangs	✗
Emballages et papiers-cartons	✓	✗	uniquement les papiers-cartons
Emballages en verre	✗	✓	✗
Déchets verts	✗	✓	✗
Déchets déposés en déchèterie*	-	-	✓

* le détail des déchets déposés en déchèterie est traité dans le chapitre 4

■ Le service valorisation des déchets

Le service Valorisation des déchets est composé de onze personnes qui assurent la coordination des différentes collectes, le suivi qualité, les relations avec les usagers, les éco-organismes et les partenaires, la facturation de la redevance ainsi que la mise en œuvre du PLPDMA.

Chapitre 2. Collectes en porte-à-porte

2.1. Précollecte

Les ordures ménagères, les biodéchets et les emballages et papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte (PàP) ou en points d'apports volontaires (PAV) sur l'ensemble du territoire, pour tous les usagers.

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
				
PàP	PAV avec contrôle d'accès	PàP	PAV avec contrôle d'accès	PàP
Bac pucé	Sac de 30 litres maxi	Sac biodégradable 20 litres « ok compost » 	Sac biodégradable 20 litres « ok compost » 	Sac transparent 50 litres NF EN 13592 fourni par la CCS
		fourni par la CCS	fourni par la CCS	

2.2. Collecte

La collecte et le transport sont assurés par l'entreprise COVED. L'équipe de collecte est composée de 17 agents titulaires dont 8 chauffeurs poids lourds et 9 équipiers de collecte.

430 points de regroupements sont mis en place, pour les adresses qui ne permettent pas une collecte devant la porte, afin assurer la sécurité des usagers et des équipiers de collecte.

■ Fréquence de collecte

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
PàP	PAV	PàP	PAV	PàP
Tous les 15 jours (C0,5) en alternance avec les emballages et papiers-cartons	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Toutes les semaines (C1)	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Tous les 15 jours (C0,5) en alternance avec les ordures ménagères

■ Parc de véhicules

Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de lecture de puces et d'un système de géo-guidage qui permet le suivi des véhicules en temps réel à partir des circuits de tournées de collecte. Ce système permet au service de vérifier en direct les raisons des éventuelles anomalies de collectes et sa progression.

	Véhicules de collecte	
	Bennes à Ordures Ménagères (BOM)	Bennes à Ordures Ménagères (BOMETTE)
PTAC	26 tonnes	12 tonnes
Secteur Nord	3 véhicules	1 véhicule
Secteur Sud	3 véhicules	
Total	6 véhicules	1 véhicule



La collecte s'effectue en BOM bi-compartmentée de 26 tonnes : le grand côté (2/3) sert à la collecte soit des OMR, soit des emballages et papiers ; le petit côté (1/3) sert à la collecte des biodéchets.

■ Contrôle des collectes

Un contrôle de la qualité du tri est effectué régulièrement par un agent de pré-collecte du prestataire qui, lorsque le tri est non conforme, appose une étiquette de façon à en informer l'utilisateur.

Au-delà des erreurs de tri, les anomalies constatées sont instantanément transmises à la communauté de communes par le biais d'une application qui génère un rapport détaillé. Elles conduisent à la non-collecte des bacs ou des sacs concernés.



Rapports d'anomalies en 2024		
Type d'anomalie	Nombre	Pourcentage
Tri non conforme	4 179	59,29 %
Présentation non conforme	1 162	16,49 %
Usager non inscrit au service	209	2,97 %
Autre (défaut PAV, dépôts sauvages, surplus, élagage, incident camion, bac bloqué, bac sorti après le passage du camion)	1 205	17,10 %
Bac non présenté à la suite d'une demande de rattrapage	66	0,94 %
Erreur de jour de collecte	62	0,88 %
Stationnement gênant	38	0,54 %
Bac cassé impossible à lever	96	1,36 %
Route barrée / travaux sans information préalable	27	0,38 %
Conditions météo dangereuses	4	0,06 %
Total	7048	100%

Le service Valorisation des déchets effectue également un suivi continu de la qualité du tri et des collectes. Pour ce faire, deux agents réalisent cette mission qui leur permet :

- d'informer et sensibiliser les usagers sur les bons gestes de tri ;
- d'apporter les corrections nécessaires à l'amélioration du service.

■ Quantités collectées

	Quantités	Taux de refus
Ordures ménagères (OMR)	2 216 t	NC
Biodéchets (BIO)	2 685 t	NC
Emballages et papiers-cartons (EMB-PC)	3 742 t	16,24 %



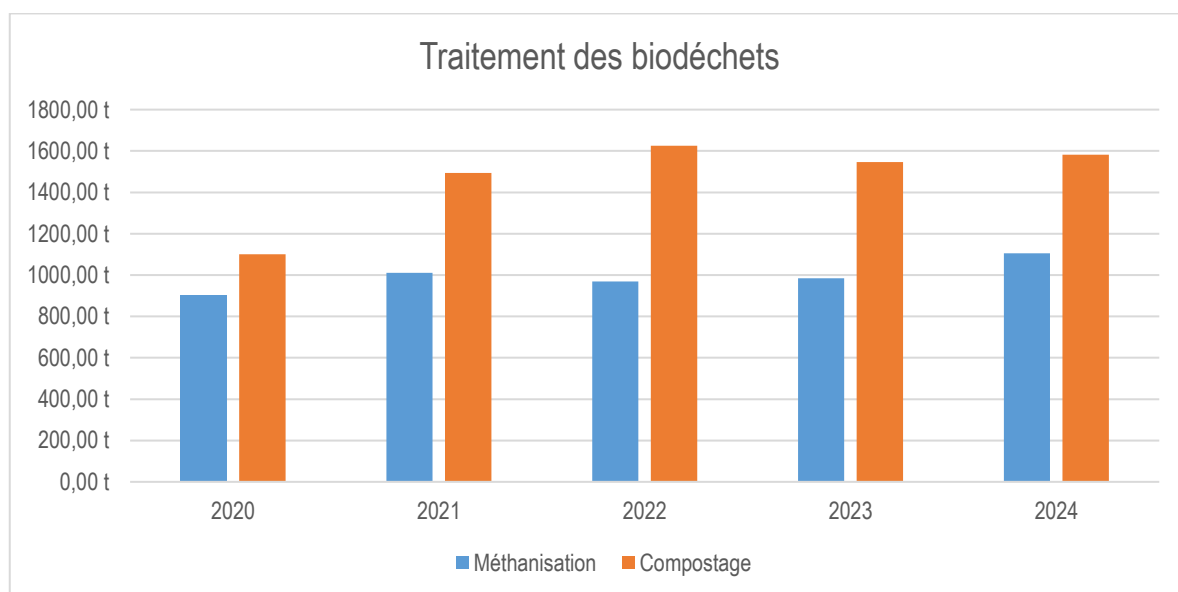
OMR : **47 kg/hab./an**
 Région : 201 kg/hab./an
 BIO : **56 kg/hab./an**
 Région : 8 kg/hab./an
 EMB-PC : **79 kg/hab./an**
 Région : 55 kg/hab./an
 EMB-PC : **16,24 % de refus**
 National : 19 %

2.3. Traitement

La destination finale des OMR est l'UIOM de Sausheim du SIVOM de Mulhouse.

Le tri des emballages et papiers-cartons collectés en porte-à-porte est effectué au Centre de tri d'Aspach-Michelbach et à compter de juillet 2023 au centre de tri de Richwiller, où les déchets sont triés et caractérisés puis transportés vers les filières de recyclage.

Les biodéchets sont, quant à eux, collectés par la société COVED. Une partie de ces biodéchets est acheminée vers la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-Michelbach. L'autre partie est acheminée vers l'unité de méthanisation AGRIVALOR Énergie situé à Ribeauvillé.



Chapitre 3. Collectes en apport volontaire

Le verre et les déchets verts sont collectés en points d'apport volontaire.

	Quantités
Verre	2 143 t
Déchets verts*	12 008 t

* y compris dépôts en déchèteries

Verre : **45 kg/hab./an**

Région : 36 kg/hab./an

Déchets verts : **252 kg/hab./an**

Région : 49 kg/hab./an

	Emballage en verre
Pré-collecte	 182 conteneurs à verre
Collecte	Société RECYCAL transporte et stocke sur son site à Dietwiller
Traitement	MINÉRIS

Déchets verts
 44 points d'apports volontaires en bennes ou sur des plateformes
Les déchets verts sont collectés par la société SUNDGAU COMPOST
SUNDGAU COMPOST sur son site d'Hirsingue

4.2. Matières collectées

	Matière	Altkirch	Illfurth	Waldighoffen	Prestataire	Valorisation	Quantités collectées en tonnes
Filières financées par la CCS	Encombrants	✓	✓	✓	COVED	matière et énergétique	1 606 t
	Gravats	✓	✓	✓	Sundgau Compost	matière	1 847 t
	Bois	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	1 228 t
	Métaux	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	464 t
	Papiers/Cartons	✓	✓	✓	COVED	matière	300 t
	Plâtre	✓	✗	✓	COVED	matière	151 t
	Déchets Ménagers Spéciaux hors Éco DDS	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	110 t
	Huisseries	✓	✓	✓	COVED	matière	96 t
	Huiles minérales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	Non communiqué
	Plastiques durs	✓	✓	✓	COVED	matière	76 t
	Huiles végétales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	5 t
Filières Eco-Organismes	Mobilier	✓	✗	✓	Cernay Environnement	matière et énergétique	1 239 t
	DEEE	✓	✓	✓	Haute Alsace Recyclage	matière	370 t
	Déchets Ménagers Spéciaux	✗	✗	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	20 t
	Pneumatiques	✓	✗	✗	Gilles Henry	matière	58 t
	Batteries, piles et accumulateurs	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	matière	6 t
	Lampes	✓	✓	✓	Recylum	-	2 t
	Capsules café	✓	✓	✓	SUEZ	matière	Non communiqué
	Cartouches d'encre	✓	✓	✓	Non communiqué	-	Non communiqué
	Radiographies	✓	✓	✓	Non communiqué	-	1 t
	Batteries au plomb	✓	✓	✓	Non communiqué	-	11 t
	Articles de sports et loisirs	✓	✓	✓	Non communiqué	-	3 t
	Total (hors déchets verts)						7 593 t

Chapitre 5. Éco-organismes

Un éco-organisme est une société de droit privé, agréée par le Gouvernement, qui a pour mission de prendre en charge la fin de vie des équipements et objets qui rentrent dans le périmètre d'action d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Les éco-organismes répondent au principe pollueur-payeur.

Il a pour mission d'organiser et de financer la collecte, le tri, le recyclage ou la valorisation de certains produits en fin de vie.

Les producteurs, distributeurs ou importateurs de ces produits versent une éco-contribution à l'éco-organisme, qui se charge ensuite de mettre en place les filières de traitement adaptées ou de financer le service public de prévention et de gestion des déchets pour ce qui les concernent.

Les éco-organismes auxquels nous sommes adhérents sont les suivants :

- **ECOSYSTEM** : pour la filière des équipements électriques et électroniques (DEEE), ainsi que les lampes et certains appareils professionnels.
- **ECOMAIISON** : pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), jouets, articles de bricolage et de jardin, ainsi que les textiles de décoration.
- **ECOLOGIC** : Spécialisé dans la filière des DEEE, Ecologic intervient aussi dans la collecte et le traitement des **jouets, articles de bricolage et de jardin**, ainsi que des **articles de sport et de loisirs (ASL)**.
- **ECODDS** : pour la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), tels que les produits chimiques ménagers (peintures, solvants, colles, etc.).
- **CITEO** : pour la gestion et le financement de la collecte, du tri et du recyclage des emballages ménagers et des papiers.
- **ALIAPUR** : pour la valorisation des pneus usagés, notamment via des filières de recyclage ou de réutilisation.
- **CYCLEVIA** : pour la gestion de la collecte et du recyclage des huiles usagées, principalement les huiles de vidange automobile, afin de prévenir la pollution et valoriser ces déchets.

Ce mode de mise en œuvre du principe pollueur-payeur permet de réduire l'impact environnemental des déchets, de favoriser l'économie circulaire, et de soulager les collectivités locales dans la gestion des déchets.



Chapitre 6. Indicateurs techniques et financiers

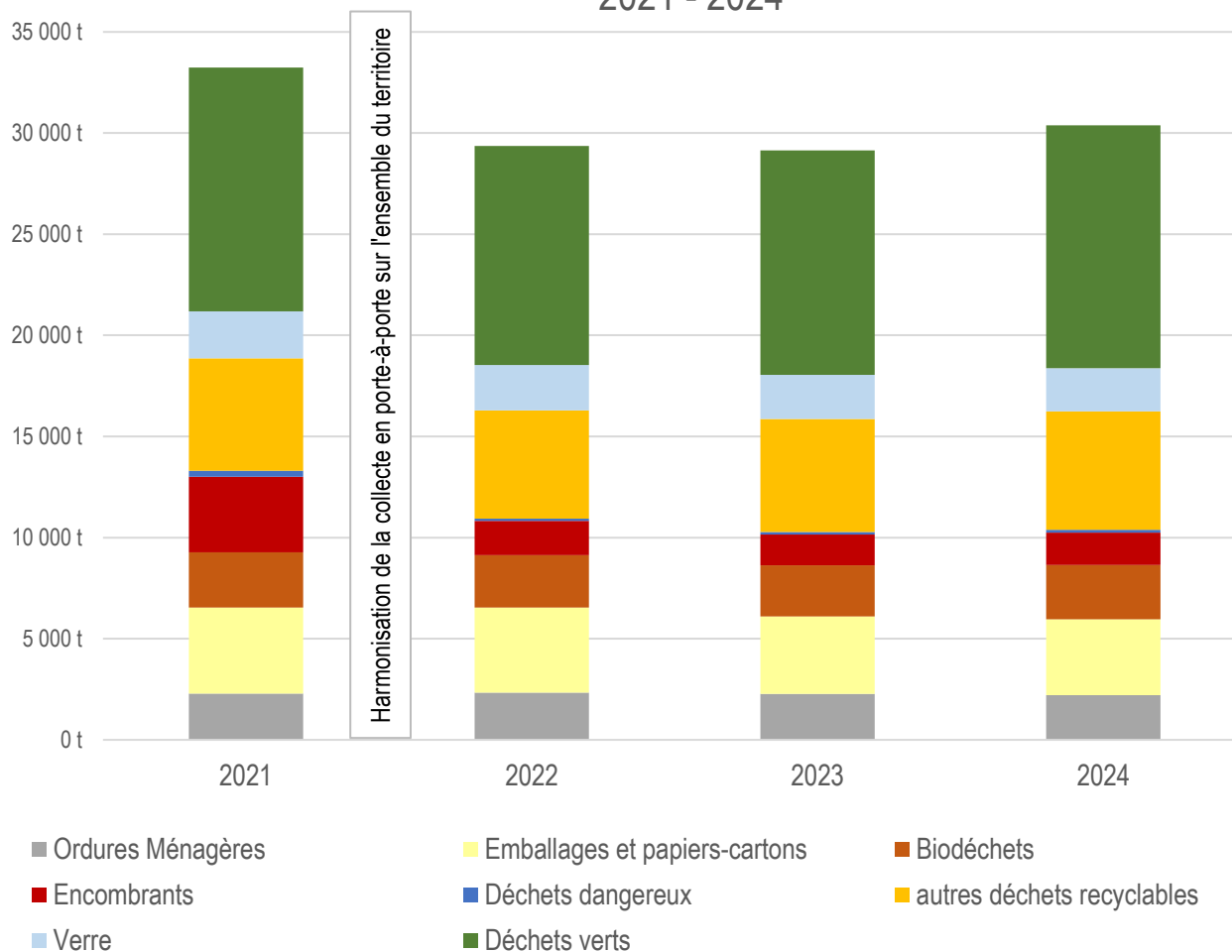
6.1. Indicateurs techniques

	Quantités collectées	Quantités de déchets produites par habitant		
	CCS 2024	CCS 2024	Régionales 2022*	Nationales 2022**
Collectes de porte à porte				
Emballages et papiers-cartons	3 742 t	79 kg/hab	55 kg/hab.	50 kg/hab.
Biodéchets	2 685 t	56 kg/hab	8 kg/hab.	35 kg/hab.
Ordures ménagères résiduelles	2 216 t	47 kg/hab	201 kg/hab.	230 kg/hab.
Collectes en apport volontaire				
Emballages en verre	2 143 t	45 kg/hab	36 kg/hab.	34 kg/hab.
Déchets verts	12 008 t	252 kg/hab	49 kg/hab.	47 kg/hab.
Déchèteries (hors déchets verts et gravats)	5 746 t	120 kg/hab	181 kg/hab.	177 kg/hab.
Gravats (collectés en déchèterie)	1 847 t	39 kg/hab	non communiqué	non communiqué

* Région Grand-est (Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire) – données 2022

**Source ADEME (Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine) – données 2022

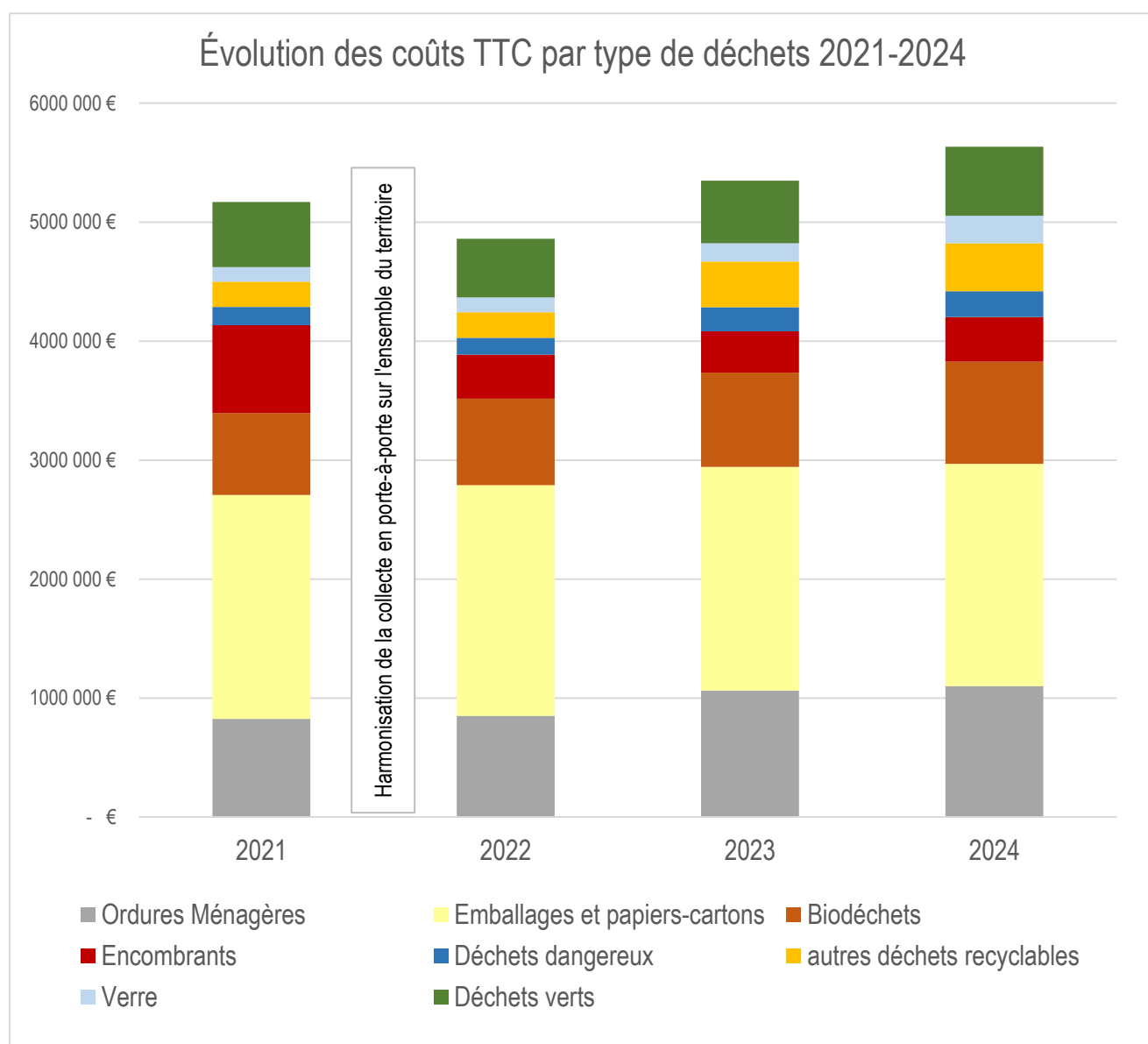
Évolution de la production de déchets
2021 - 2024



6.2. Coûts de collecte

Les coûts de collecte tiennent compte de la pré collecte, la collecte, le transport et le traitement.

	Coûts TTC	Coûts TTC à la tonne	Coûts TTC à l'habitant
Ordures ménagères	1 099 919 €	496 €/t.	23 €/hab.
Emballages et Papiers-Cartons	1 867 742 €	499 €/t.	39 €/hab.
Biodéchets	859 281 €	320 €/t.	18 €/hab.
Emballages en Verre	230 464 €	108 €/t.	5 €/hab.
Déchets verts	579 974 €	48 €/t.	12 €/hab.
Déchèteries	1 308 693 €	172 €/t.	27 €/hab.



6.3. Coûts aidés par habitant

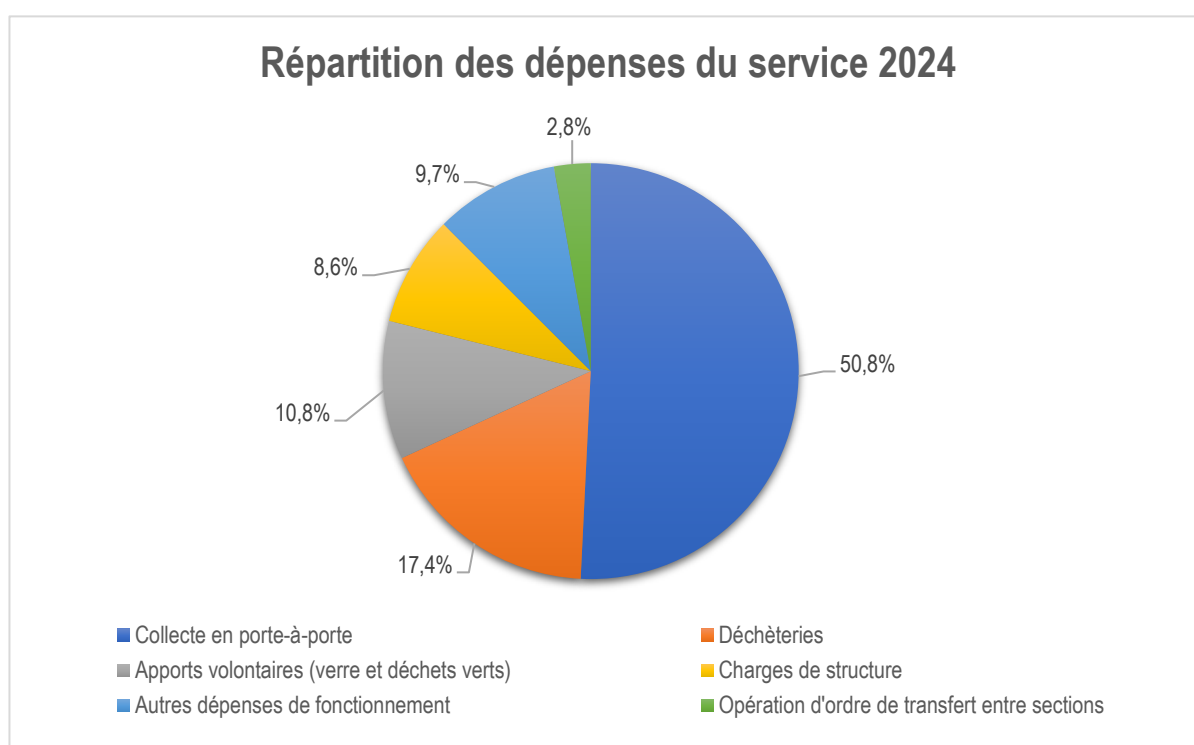
Le coût aidé est estimé en déduisant du coût complet, les subventions et les recettes, liées à la vente des matières prévues en 2024. Ce coût reflète la charge restant à financer par les usagers.

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets (hors déchets verts)	Emballages Papiers Cartons	Déchets verts	Verre	Déchèteries	Autres coûts de fonctionnement	Tous flux
National 2022*	56 €	21 €	54 €	46 €	2 €	28 €	NC	212 €
National 2022 actualisé 2024	71 €	27 €	68 €	58 €	2 €	42 €	NC	268 €
CCS 2024	23 €	18 €	11 €	12 €	4 €	25 €	33 €	126 €

* Source ADEME / Référentiel des coûts du service public des déchets en France métropolitaine données 2022 (habitat mixte/rural)

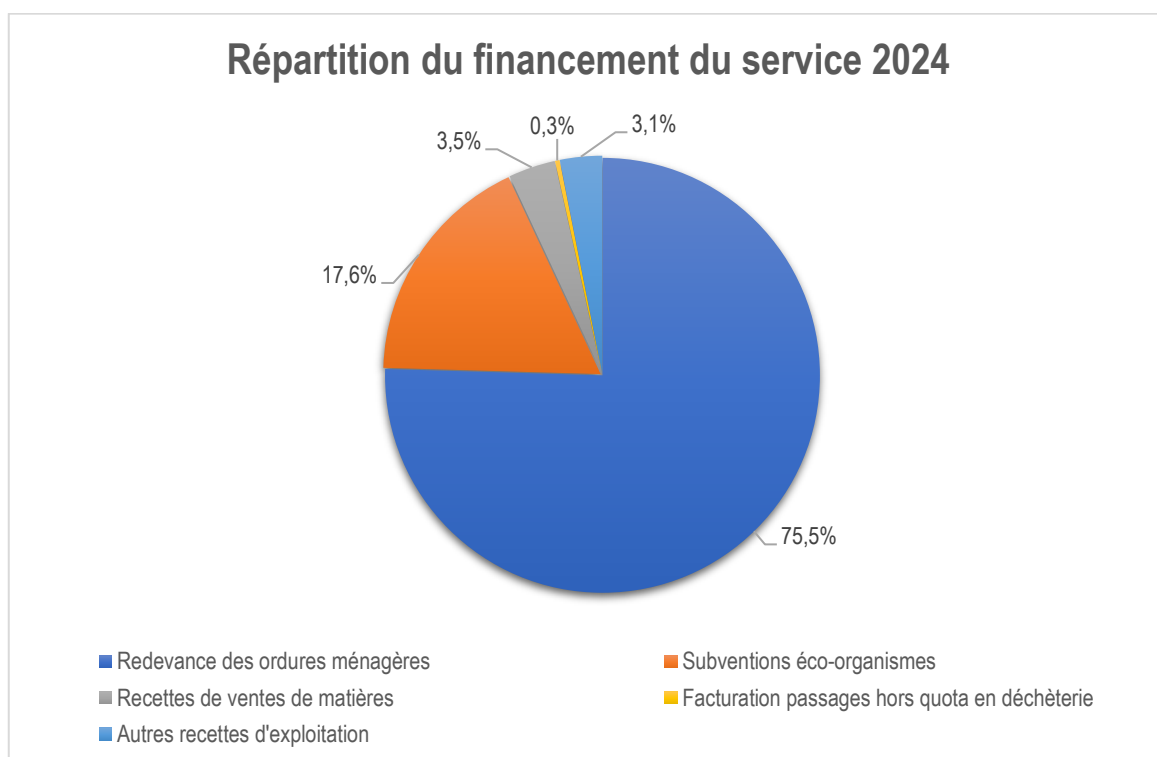
6.4. Dépenses du service

Catégories de dépenses	Montants en € TTC	Répartition
Collecte en porte-à-porte	3 826 942 €	50,8 %
Déchèteries	1 308 693 €	17,4 %
Apports volontaires (verre et déchets verts)	810 438 €	10,8 %
Charges de structure	648 007 €	8,6 %
Autres dépenses de fonctionnement	728 413 €	9,7 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	214 623 €	2,8 %
Total	7 537 116 €	100 %



6.5. Financement du service

Nature de financement	Montants en € nets	Répartition
Redevance des ordures ménagères résiduelles	5 424 000 €	75,5 %
Subventions éco-organismes	1 262 945 €	17,6 %
Recettes de ventes de matières	250 878 €	3,5 %
Autres recettes d'exploitation	225 205 €	3,1 %
Facturation passages hors quota en déchèterie	24 671 €	0,3 %
Total	7 187 699 €	100 %



En 2024, les recettes du service ne couvrent pas la totalité des dépenses. Le résultat laisse apparaître un déficit de 349 417 euros.

Chapitre 7. Communication

7.1. Canaux de communication

La communication à destination des usagers est diffusée selon différents canaux.

- **Supports visuels sous format papier ou numérique**

Lors de son inscription au service, l'utilisateur qui emménage sur le territoire, reçoit, en même temps que le matériel de collecte (bacs, sacs et carte d'accès aux déchèteries), les documents lui permettant d'utiliser au mieux le dispositif : le calendrier de collecte, le guide du tri, le mémo tri, la fiche tarifaire.

Ces documents sont aussi transmis lors d'échanges, de courriers ou de messages électroniques, dès que nécessaire.

- **Site Internet**

Le site Internet de la Communauté de communes Sundgau www.cc-sundgau.fr comporte une rubrique intitulée « Déchets ménagers » dans laquelle les documents précités sont disponibles au téléchargement ; mais aussi le règlement du service et le règlement de facturation, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que les documents utiles pour la mise en place du prélèvement automatique ou de la mensualisation.

- **Illiwap**

Illiwap est une application citoyenne qui permet d'alerter et d'informer les habitants en temps réel par le biais de notifications, dès lors qu'ils ont téléchargé l'application sur leur téléphone mobile. Les informations publiées sont les mêmes alertes et infos que celles publiées sur le site Internet.



7.2. Principaux supports visuels

Un certain nombre de supports visuels permettent d'informer les usagers du fonctionnement du service notamment en ce qui concerne les bons gestes de tri et la fréquence des collectes. Ces documents sont systématiquement remis à l'arrivée de tout nouvel usager sur le territoire.

Le calendrier de collecte

2024

Calendrier de collecte des déchets



Téléchargez
illwapp
et restez informés



Communauté de Communes
Sundgau

Toutes les **2 SEMAINES**

 **ORDURES MÉNAGÈRES**

 **EMBALLAGES et PAPIERS-CARTONS**

Toutes les **SEMAINES**

 **BIODÉCHETS**

 **Rattrapage jours fériés**

***** **Collecte l'après-midi**

 **À sortir devant chez vous la veille à partir de 18H**
(idem collectes d'après-midi)

Lundi

ASPACH *
BENDORF *
BETTENDORF *
COURTAVON *
DURLINSDORF *
FROENINGEN *
HEIMERSDORF *
HIRSINCUE *
KOESTLACH *

LEVONCOURT *
LIEBSDORF *
LIGSDORF *
LUCELLE *
MOERNACH *
OBERNARG *
SAINT-BERNARD *
WINKEL *

Mardi

BETTLACH *
BIEDERTHAL *
CARSPACH *
EMLINGEN *
FISLIS *
HEIWILLER *
HIRTZBACH *
KIFFIS *
LINDSORD *
LINSORD *
LUTTER *
OLTINCUE *
RAEDERSDORF *
SCHWOEBEN *
SONDERSDORF *
TAGSDORF *
WILLER *
WITTERSDORF *
WOLSWILLER *

Mercredi

BERENTZWILLER *
BOUXWILLER *
FERRETTE *
FRANKEN *
HAUSGAUEN *
HOCHSTATT *
HUNDSBACH *
JETTINGEN *

MUESPACH *
MUESPACH-LE-HAUT *
SPECHBACH *
VIEUX-FERRETTE *
WERENTZHOUSE *

Jeudi

ILLFURTH *
ILLTAL *
LUEMSCHWILLER *
OBERMORSCHWILLER *
ROPPENTZWILLER *
RUEDERBACH *
STEINSOULTZ *
TACOLSHEIM *
WALHEIM *

Vendredi

ALTKIRCH *
BISEL *
DURMENACH *
FELDBACH *
HEIDWILLER *
RIESPACH *
WALDCHOFFEN *

Janvier | 1 8 15 22 29

Février | 5 12 19 26

Mars | 4 11 18 25

Avril | 1 8 15 22 29

Mai | 6 13 20 27

Juin | 3 10 17 24

Juillet | 1 8 15 22 29

Août | 5 12 19 26

Septembre | 2 9 16 23 30

Octobre | 7 14 21 28

Novembre | 4 11 18 25

Décembre | 2 9 16 23 30

Janvier | 2 9 16 23 30

Février | 6 13 20 27

Mars | 5 12 19 26

Avril | 2 9 16 23 30

Mai | 7 14 21 28

Juin | 4 11 18 25

Juillet | 2 9 16 23 30

Août | 6 13 20 27

Septembre | 3 10 17 24

Octobre | 1 8 15 22 29

Novembre | 5 12 19 26

Décembre | 3 10 17 24 31

Janvier | 3 10 17 24 31

Février | 7 14 21 28

Mars | 6 13 20 27

Avril | 3 10 17 24

Mai | 1 8 15 22 29

Juin | 5 12 19 26

Juillet | 3 10 17 24 31

Août | 7 14 21 28

Septembre | 4 11 18 25

Octobre | 2 9 16 23 30

Novembre | 6 13 20 27

Décembre | 4 11 18 25

Janvier | 4 11 18 25

Février | 1 8 15 22 29

Mars | 7 14 21 28

Avril | 4 11 18 25

Mai | 2 9 16 23 30

Juin | 6 13 20 27

Juillet | 4 11 18 25

Août | 1 8 15 22 29

Septembre | 5 12 19 26

Octobre | 3 10 17 24 31

Novembre | 7 14 21 28

Décembre | 5 12 19 26

Janvier | 5 12 19 26

Février | 2 9 16 23

Mars | 1 8 15 22 29

Avril | 5 12 19 26

Mai | 3 10 17 24 31

Juin | 7 14 21 28

Juillet | 5 12 19 26

Août | 2 9 16 23 30

Septembre | 6 13 20 27

Octobre | 4 11 18 25

Novembre | 1 8 15 22 29

Décembre | 6 13 20 27

■ **Le mémo tri collecte**

MÉMO TRI

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Contacts

03 89 08 36 24
bien-trier@cc-sundgau.fr
www.cc-sundgau.fr

Horaires

de nos bureaux à ALTkirch

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h
et 13h30-17h
Jeudi : 10h-12h et 13h30-17h

Horaires

pour les 3 déchèteries

ALTkirch-ILLFURTH-WALDIGHOFFEN

Du lundi au vendredi : 10h-12h et 13h30-17h
Samedi : 9h-18h
ILLFURTH fermé le mardi



 Biodéchets	Collecte en porte à porte  Couvercle fermé Sacs fournis par la CCS
 Emballages et papiers-cartons	Collecte en porte à porte  Fournis par la CCS
 Ordures ménagères	Collecte en porte à porte  Couvercle fermé Sacs du commerce
 Emballages en verre	Collecte en apport volontaire 

■ **Flyers tri non conforme**

Utiliser les sacs CONFORMES

LES EMBALLAGES ET PAPIERS DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT CONDITIONNÉS DANS

LES SACS CONFORMES FOURNIS PAR LA CCS
(DISPONIBLES EN MAIRIE)

Les sacs peuvent éventuellement être placés dans des bacs conformes aux critères de collecte (norme NF EN840-1 à 840-6)

Consignes de présentation EMBALLAGES, PAPIERS et CARTONS

- 1 C'EST UN EMBALLAGE ? ALORS METTEZ-LE DANS VOTRE SAC TRANSPARENT !
⚠️ Ne pas imbriquer les emballages, les papiers et les cartons se trient, puis les objets, les jouets ou la vaisselle.
- 2 INUTILE DE LE LAVER IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER.
- 3 DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS EN VRAC DANS LE SAC TRANSPARENT
Sans imbriquer les emballages les uns dans les autres.
- 4 PRÉSENTEZ DEVANT CHEZ VOUS LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 18H Y COMPRIS POUR LES COLLECTES D'APRÈS-MIDI.

LES SACS SONT DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU
Quartier Plessier - Bât.3 - Av. du 8^e Régiment de Hussards
68130 ALTKIRCH
03 89 08 36 24
bien-trier@cc-sundgau.fr
www.cc-sundgau.fr

Présentation des EMBALLAGES, PAPIERS et CARTONS

LES EMBALLAGES ET PAPIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS OBLIGATOIREMENT EN VRAC DANS

LES SACS TRANSPARENTS, CONFORMES, FOURNIS PAR LA CCS
(DISPONIBLES EN MAIRIE)

- Ne pas imbriquer les emballages
- Séparer les différents éléments
- Vider les sacs ou sachets avant de les mettre dans le sac
- Ne pas les découper, ni les déchirer

LES CARTONS, S'ILS NE PEUVENT ÊTRE MIS DANS LES SACS, DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS PLIÉS À PLAT OU DÉPOSÉS DANS UN CARTON NON PLIÉ.

- Pas d'emballages ou de papiers en vrac dans un carton
- Pour un volume supérieur à 1 m³ les déposer en déchèterie

Présentation des ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES OBLIGATOIREMENT DANS LES BACS PUCÉS FOURNIS PAR LA CCS

COUVERCLE FERMÉ

✗ Aucun sac déposé à même le sol ne sera collecté

EN CAS DE SURPLUS OCCASIONNEL OU DE VOLUME DE BAC INADAPTÉ CONTACTEZ LE SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS AU 03 89 08 36 24

Utiliser des sacs CONFORMES

LES BIODÉCHETS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONDITIONNÉS DANS LES

SACS CONFORMES FOURNIS PAR LA CCS (DISPONIBLES EN MAIRIE)

PRÉSENTÉS UNIQUEMENT DANS LE BAC BRUN

Vous pouvez toutefois en acheter dans le commerce, mais **attention**, ils doivent obligatoirement avoir la mention "OK compost"

Consignes de présentation DES BIODÉCHETS

- 1 C'EST UN BIODÉCHET ? J'UTILISE UN SAC BIODÉGRADABLE !
conforme "OK compost"
- 2 LES SACS BIODÉGRADABLES DOIVENT SERVIR UNIQUEMENT À CONDITIONNER MES BIODÉCHETS.
- 3 JE DÉPOSE MES SACS DANS LE BAC BRUN, À PRÉSENTER LA VEILLE DE LA COLLECTE À PARTIR DE 18H Y COMPRIS POUR LES COLLECTES D'APRÈS-MIDI.

LES SACS SONT DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU
Quartier Plessier - Bât.3 - Av. du 8^e Régiment de Hussards
68130 ALTKIRCH
03 89 08 36 24
bien-trier@cc-sundgau.fr
www.cc-sundgau.fr

Les fiches tarifaires

TARIFS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

USAGERS
PARTICULIERS








03 89 08 36 24
biën-trier@cc-sundgau.fr
@ccsundgau
www.cc-sundgau.fr




PART
FIXE

+







► **Forfait d'accès aux services de recyclage en porte-à-porte et en apports volontaires**

Tarif unique 88 € / semestre

► **1 levée ou 3 ouvertures de trappe minimale(s) obligatoire(s) / semestre**

Tarif en fonction du volume du bac

PART
VARIABLE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

► **En porte-à porte**
0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche



Sortir son bac totalement rempli

Levée bac	Tarif
80 l	5,40 €
120 l	8,10 €
140 l	9,40 €
180 l	12,10 €
240 l	16,20 €
660 l	44,50 €

► **En PAV** pour les usagers des rues concernées
0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche



Sac 30 l

2,00 €

+

Accès aux déchèteries (au-delà du quota d'accès inclus dans la part fixe)



► par visite en déchèteries non équipées d'une pesée homologuée **23 €**

► au kilogramme en déchèteries équipées d'une pesée homologuée **0,15 € / kg**

Autres
prestations

Livraison, échange ou retrait de bacs (hors emménagement et déménagement)	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	111 € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clefs de serrure	7,50 € / par clef
Remplacement d'une carte d'accès	5 € / par carte

● La facturation est semestrielle proratisée au nombre de jours d'utilisation du service.

■ POSSIBILITÉ DE MENSUALISATION DE LA PART FIXE.

TARIFS DES OPTIONS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU



USAGERS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITÉS
ADMINISTRATIONS
ASSOCIATIONS



03 89 08 36 24



bien-trier@cc-sundgau.fr



@ccsundgau



www.cc-sundgau.fr



Il est possible de choisir une ou plusieurs options ci-dessous :

**Choix
1**

Accès uniquement à la déchèterie à Altkirch
(équipée d'une pesée homologuée)



0,15 € / kg

**Choix
2**

Collecte des emballages et papiers

0,059 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euro le plus proche

► dans la limite de 2 bacs roulants pucés
de 660 litres soit 1320 litres par quinzaine



Levée bac 80 l **4,80 €**

Levée bac 240 l **14,30 €**

Levée bac 660 l **39,20 €**

**Choix
3**

Collecte des biodéchets

0,104 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euro le plus proche

► dans la limite de 5 bacs roulants pucés
de 240 litres soit 1200 litres par semaine



Levée bac 80 l **8,30 €**

Levée bac 240 l **25,00 €**

► En PAV pour les
usagers des rues
concernées



Sac 20 l **2,10 €**

**Choix
4**

Collecte des ordures ménagères

0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euro le plus proche



Levée bac 80 l **5,40 €**

Levée bac 120 l **8,10 €**

Levée bac 140 l **9,40 €**

Levée bac 180 l **12,10 €**

Levée bac 240 l **16,20 €**

Levée bac 660 l **44,50 €**

► En PAV pour
les usagers des
rues concernées



Sac 30 l **2,00 €**

► Sacs spécifiques
pour des événements
organisés ponctuellement
(réservé aux associations)



Sac 30 l **1,80 €**

Sac 50 l **3,00 €**

**Autres
prestations**

Livraison de bacs **25 € / livraison**

Nettoyage de bacs rendus sales **100 € / bac**

Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus **25 € / bac**

Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus **111 € / bac**

Location de serrure **2 € / semestre**

Remplacement des clefs de serrure **7,50 € / par clef**

Remplacement d'une carte d'accès **5 € / par carte**

Annexes

Tableau d'évolution des coûts 2019 - 2024

Repères CITEO 2023

Evolution des coûts du service - synthèse pluriannuelle

Flux	2019		2020		2021		2022		2023		2024				
	Quantité collectée 2019	Coût TTC 2019	Quantité collectée 2020	Coût TTC 2020	Quantité collectée 2021	Coût TTC 2021	Quantité collectée 2022	Coût TTC 2022	Quantité collectée 2023	Coût TTC 2023	Quantité collectée 2024	Coût TTC 2024	Coût à la tonne 2024	Coût à l'habitant 2024	Quantité par habitant 2024
Ordures Ménagères	2 785 t	1 163 166 €	2 816 t	1 056 046 €	2 295 t	825 974 €	2 335 t	850 809 €	2 277 t	1 062 978 €	2 216 t	1 099 919 €	496 €/t	23 €/hab.	47 kg/hab
Emballages et papiers-cartons	4 521 t	1 700 809 €	4 403 t	1 735 869 €	4 247 t	1 879 837 €	4 205 t	1 939 054 €	3 818 t	1 879 781 €	3 742 t	1 867 742 €	499 €/t	39 €/hab.	79 kg/hab
Biodéchets	1 842 t	426 281 €	2 000 t	445 286 €	2 722 t	689 787 €	2 594 t	725 573 €	2 530 t	792 156 €	2 685 t	859 281 €	320 €/t	18 €/hab.	56 kg/hab
Verre	2 088 t	116 967 €	2 304 t	125 602 €	2 320 t	123 171 €	2 245 t	125 505 €	2 173 t	152 417 €	2 143 t	230 464 €	108 €/t	5 €/hab.	45 kg/hab
Déchets verts	9 050 t	388 811 €	9 135 t	395 237 €	12 057 t	547 614 €	10 824 t	491 370 €	11 097 t	526 737 €	12 008 t	579 974 €	48 €/t	12 €/hab.	252 kg/hab
Déchèteries	7 846 t	1 115 065 €	7 953 t	1 236 486 €	9 593 t	1 294 930 €	7 158 t	920 693 €	7 246 t	1 238 569 €	7 593 t	1 308 693 €	172 €/t	27 €/hab.	159 kg/hab
dont :															0 kg/hab
Encombrants	3 678 t	659 079 €	3 920 t	749 244 €	3 738 t	737 491 €	1 694 t	370 379 €	1 520 t	347 711 €	1 606 t	374 669 €	233 €/t	8 €/hab.	34 kg/hab
Déchets dangereux	104 t	157 900 €	92 t	131 803 €	306 t	154 194 €	102 t	142 613 €	124 t	201 527 €	130 t	216 537 €	1 671 €/t	5 €/hab.	3 kg/hab
autres déchets recyclables	4 064 t	108 091 €	3 941 t	160 696 €	5 549 t	211 462 €	5 362 t	213 446 €	5 602 t	385 260 €	5 857 t	404 306 €	69 €/t	8 €/hab.	123 kg/hab
dont :															0 kg/hab
Bois	530 t	4 628 €	698 t	55 258 €	1 003 t	78 591 €	1 070 t	87 395 €	1 099 t	147 430 €	1 228 t	168 158 €	137 €/t	4 €/hab.	26 kg/hab
Gravats	1 699 t	44 665 €	1 589 t	42 415 €	2 178 t	57 060 €	1 832 t	63 654 €	1 840 t	63 654 €	1 847 t	65 211 €	35 €/t	1 €/hab.	39 kg/hab
Papiers/Cartons	296,00 t	21 081 €	274,00 t	19 291 €	348 t	24 297 €	307 t	22 318 €	312 t	56 712 €	300 t	55 514 €	185 €/t	1 €/hab.	6 kg/hab
Métaux	565 t	15 957 €	522 t	14 846 €	591 t	16 640 €	474 t	13 916 €	450 t	30 158 €	464 t	31 753 €	68 €/t	1 €/hab.	10 kg/hab
Plâtre	101 t	13 481 €	90 t	12 471 €	104 t	15 187 €	104 t	14 761 €	160 t	37 523 €	151 t	34 582 €	229 €/t	1 €/hab.	3 kg/hab
Plastiques durs							7 t	634 €	77 t	25 090 €	76 t	25 488 €	334 €/t	1 €/hab.	2 kg/hab
Huisseries	37 t	7 466 €	35 t	11 615 €	66 t	13 420 €	112 t	23 931 €	100 t	24 693 €	96 t	23 600 €	247 €/t	0 €/hab.	2 kg/hab
Huiles végétales	0 t	- €	-	- €	-	- €	6 t	- €	5 t	- €	5 t	- €	0 €/t	0 €/hab.	0 kg/hab
Huiles minérales	3 t	813 €	19 t	4 800 €	26 t	6 267 €	2 t	447 €	NC	REP					0 kg/hab
Batteries et piles	7 t	- €	6 t	- €	7 t	- €	5 t	REP	6 t	REP	6 t	REP			0 kg/hab
DEEE	284 t	- €	341 t	- €	427 t	- €	365 t	REP	364 t	REP	370 t	REP			8 kg/hab
Tubes et Lampes					3 t		2 t	REP	3 t	REP	2 t	REP			0 kg/hab
Mobilier	499 t	- €	367 t	- €	756 t	- €	1 018 t	REP	1 137 t	REP	1 239 t	REP			26 kg/hab
Pneumatiques	43 t	- €	-	- €	42 t	- €	58 t	REP	51 t	REP	58 t	REP			1 kg/hab
Batteries au plomb											11 t				0 kg/hab
Cartouches d'encre											0 t				0 kg/hab
Articles de sports et loisirs											3 t				0 kg/hab
Radiographie											1 t				0 kg/hab
Exploitation déchèteries	-	189 995 €	-	194 743 €	-	191 783 €		194 255 €		304 071 €		313 181 €			
Total activité précollecte, collecte et traitement	28 132 t	4 910 899 €	28 611 t	4 994 526 €	33 235 t	5 361 313 €	29 361 t	5 053 004 €	29 141 t	5 652 638 €	30 387 t	5 946 074 €		107 €/hab.	637 kg/hab
Autres dépenses d'exploitation		1 313 318 €		883 068 €		810 392 €		1 378 663 €		1 387 225 €		1 591 043 €		33 €/hab.	
Dépenses du service réalisées en exploitation (CA)		6 224 217 €		5 877 594 €		6 171 705 €		6 431 667 €		7 039 863 €		7 537 117 €		158 €/hab.	
dont coûts fixe		5 061 051 €		4 821 548 €		5 345 731 €		5 580 859 €		5 976 885 €		6 437 198 €			
Coût par quantité de déchets collectée													248,04 €/t		
Population de référence*	48 470 habitants		48 470 habitants		47 562 habitants		47 597 habitants		47 711 habitants		47 639 habitants				
Nombre de redevables facturés**	23221		22452		22753		22600		22885		23009				
Coût par redevable	268 €/red.		262 €/red.		271 €/red.		285 €/red.		308 €/red.		328 €/red.				
dont déchèteries	48 €/red.		55 €/red.		57 €/red.		41 €/red.		54 €/red.		49 €/red.				
Coût par habitant	128 €/hab.		121 €/hab.		130 €/hab.		135 €/hab.		148 €/hab.		158 €/hab.				
Recettes du service réalisées en exploitation (CA)		5 956 374 €		5 709 670 €		7 083 685 €		6 979 460 €		6 593 751 €		7 187 699 €			
dont redevances		4 086 966 €		4 257 995 €		5 234 970 €		5 265 967 €		4 981 436 €		5 448 671 €			
dont part fixe		2 369 383 €		2 365 579 €		3 837 482 €		3 837 482 €		4 027 760 €		4 049 584 €			
dont vente de produits		441 857 €		137 852 €		581 933 €		151 915 €		261 902 €		250 878 €			
dont soutiens éco-organismes		633 866 €		1 203 082 €		1 181 913 €		1 245 794 €		1 170 873 €		1 262 945 €			
dont autres produits		- €		- €		150 €				229 540 €		225 205 €			
Résultat courant		-267 842 €		-167 924 €		911 980 €		547 793 €		- 446 112 €		- 349 418 €			

* donnée Territo

** valeur estimée

REP = Responsabilité Elargie du Producteur

NC = Non communiqué



Un diagnostic complet de votre dispositif
de collecte sélective et de tri.

CC SUNDGAU - CL068075

Périmètre 2023



Emballages ménagers
Population INSEE 2019

Nombre d'habitants
47 597

Nombre de communes
64

Milieu
Mixte Rural

Indice d'Activité Touristique
7,3



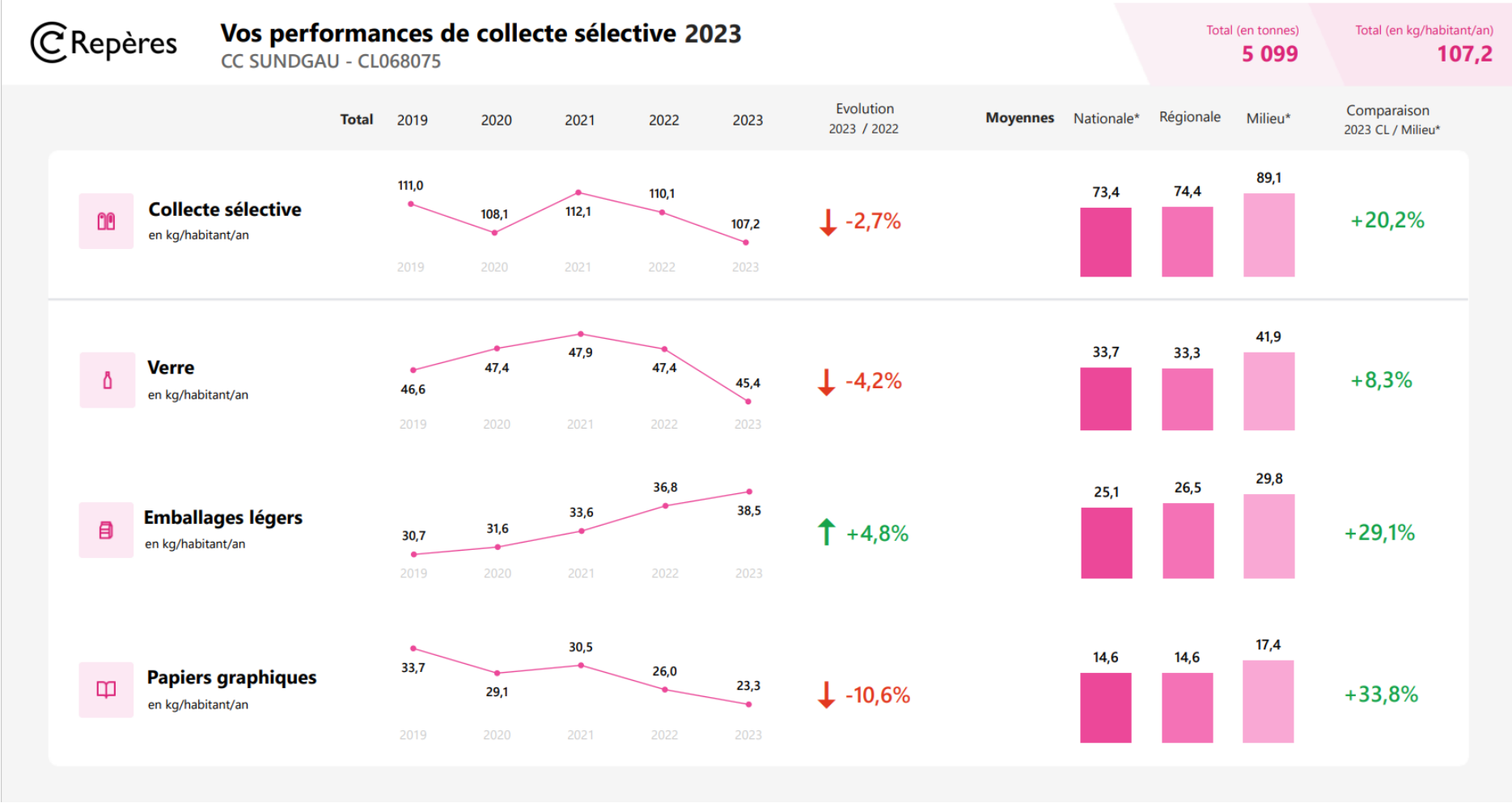
Papiers graphiques
Population INSEE 2018

Nombre d'habitants
47 562

Nombre de communes
64

Milieu
Mixte Rural

Indice d'Activité Touristique
7,3



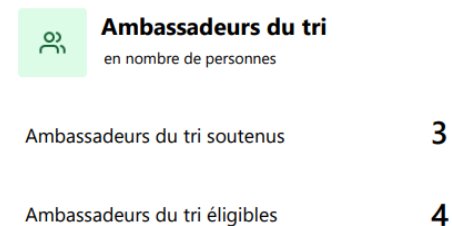
Total (en €/habitant/an)

48,2

Term	Percentage
Collecte	44.7%
Tri/Transfert**	35.4%
Com/Structure	13.8%
Contenants	6.2%

Total (en €/habitant/an)

24,7





Composition de vos soutiens emballages

CC SUNDGAU - CL068075



Collecte sélective

- Soutien à la collecte sélective (SCS)
- Soutien à la performance de recyclage (SPR)
- Soutien de transition (ST)

Les soutiens à la collecte sélective

Le soutien à la collecte sélective est le résultat du produit des tonnes éligibles d'un matériau par le tarif unitaire de ce matériau en €/T. Seules les tonnes de déchets d'emballages ménagers issues de la collecte sélective et triées conformément aux standards par matériau (hors métaux extraits sur mâchefers, compost ou TMB) sont éligibles à ce soutien.

Le soutien à la performance de recyclage a pour objet d'inciter les collectivités à améliorer la performance des dispositifs de collecte et de tri des collectivités. Il est calculé sur la base d'un indicateur unique de performance, le taux moyen de recyclage (TMR).



Sensibilisation

- Soutien à la communication (SCOM)
- Soutien aux ambassadeurs du tri (SADT)

Les soutiens à la sensibilisation

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif. Il est constitué de deux soutiens : un soutien à la communication conditionné à la réalisation par la collectivité d'au moins une action de sensibilisation par la communication dans l'année et un soutien à l'ambassadeur du tri calculé en fonction du nombre de postes d'Ambassadeurs du tri (ADT) sur le territoire de la collectivité.



Autres

- Soutien au recyclage des métaux hors CS (SRM)
- Soutien à la valorisation organique des cartons (SVO)
- Soutien à la valorisation énergétique des refus de tri (SVE Refus)
- Soutien à la valorisation énergétique des OMR (SVE OMR)
- Soutien à la connaissance des coûts (SCC)

Les autres soutiens

Ils complètent les soutiens à la collecte sélective et rassemblent les soutiens financiers pour les autres formes de valorisation : soutien à la valorisation organique des cartons, soutien à la valorisation énergétique des refus de tri, soutien au recyclage des métaux issus de mâchefers et soutien à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

Le soutien à la connaissance des coûts a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts pour que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place.

Extraits du Barème aval - OCAPEM

Lexique

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

BIO : Biodéchets

BOM : Bennes à Ordures Ménagères 26 ou 19 tonnes

BENNETTE : Benne à Ordures Ménagère 3,5 tonnes

BOMETTE : Bennes à Ordures Ménagères 12 tonnes

C1 : Collecte hebdomadaire

C0,5 : Collecte toutes les deux semaines

CC : Communauté de communes

CCS : Communauté de communes Sundgau

DDS : Déchets Diffus Spécifiques sont les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EMB : Emballages ménagers et papiers-cartons

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Points d'apport volontaire

PàP : Porte-à-porte

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région Mulhousienne

SÉDHEN : Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs

SM4 : Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV

UIOM : Usine d'incinération d'Ordures Ménagères